

Informations pratiques

La carte et le badge numérique sont paramétrés pour ouvrir **tous les conteneurs d'ordures ménagères** du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais :

AMBRIÈRES-LES-VALLÉES	DÉSERTINES	LESBOIS	ST-ELLIER-DU-MAINE
BRECÉ	FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	LEVARÉ	ST-LOUP-DU-GAST
CARELLES	GORRON	MONTAUDIN	ST-MARS-SUR-COLMONT
CHANTRIGNÉ	HERCÉ	OISSEAU	ST-MARS-SUR-LA-FUTAIE
CHATILLON-SUR-COLMONT	LA DORÉE	PONTMAIN	SOUCÉ
COLOMBIERS-DU-PLESSIS	LANDIVY	ST-AUBIN-FOSSE-LOUVAIN	VIEUVY
COUESMES-VAUCÉ	LE PAS	ST-BERTHEVIN-LA-TANNIÈRE	



IMPORTANT Le badge numérique ne permet pas d'accéder aux déchèteries.

Les cartes doivent rester intactes (pas de perçage, pas de marquage) et éloignées des chargeurs à induction. Dans le cas contraire, les cartes seront définitivement endommagées et inutilisables.

Comment utiliser ma carte d'accès ?



1. Se placer devant le conteneur



2. Poser la carte sur le lecteur jusqu'à l'affichage d'un message et l'apparition du point lumineux vert



3. Ouvrir le tambour et déposer son sac (50 L maxi.)



4. Fermer le tambour jusqu'en bas

Si vous ne possédez pas la carte, la demande est à faire grâce au formulaire du site internet www.bocage-mayennais.fr, rubrique « Obtenir ma carte déchets » (renseignement au 02.43.08.77.60).

Comment obtenir le badge numérique ?

Une seule carte physique est attribuée par foyer. Pour des raisons pratiques, un badge numérique utilisable via un téléphone type « Smartphone » peut être demandé. La demande est à faire en ligne sur le site internet

ou par le QR Code suivant :



Que faire en cas de déménagement ou de cessation d'activité ?

Si vous déménagez en dehors du territoire ou si votre activité professionnelle s'arrête, il est nécessaire d'en informer le service Propreté **en fournissant un justificatif** (état des lieux de sortie, facture à la nouvelle adresse, cessation d'activité, etc.), **et en rendant la carte**. En cas de non restitution, elle sera facturée 15 €.